



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 12 septembre 2013

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du Conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre
Christian Andries (absent à partir du point 18), **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Monique Van der Straeten**, **Bernard Carpriau**, échevins
Jan Verhasselt, **Herman Vander Voorde**, **Didier Noltinx**, **Roger Mertens** (à partir du point 2), **Jacqueline Moreau**, **Jeannine Sarels**, **Robert De Lille**, **Alain Stubbe** (à partir du point 4), **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Michèle Laemont**, **Vincent Jonckheere**, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Roberto Galluccio**, **Veerle Haemers**, **Cynthia Kiss**

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27 juin 2013 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. Accord de principe concernant l'accès par la bibliothèque au Réseau provincial des bibliothèques : approbation : le président commente ce point. Roger Mertens intègre la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. Approbation du règlement d'ordre intérieur de l'organe de gestion de la bibliothèque publique : le président commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Approbation du compte communal 2012 : le bourgmestre et Vincent Jonckheere commentent ce point. Alain Stubbe intègre la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Approbation des modifications budgétaires n° 1 et 2 au budget 2013 : le bourgmestre et Vincent Jonckheere commentent ce point. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

6. Prise en connaissance de l'approbation du compte 2012 de la Fabrique d'Eglise Saint-Englebert (dossier 2761/2013) : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance.
7. Approbation de la modification budgétaire 2013 de la Fabrique d'Eglise Saint-Englebert : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltinx, Robert De Lille).
8. Approbation du plan pluriannuel 2014-2019 de la Fabrique d'Eglise Saint-Englebert : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltinx, Robert De Lille).
9. Approbation du budget 2014 de la Fabrique d'Eglise Saint-Englebert : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 20 voix pour et 2 abstentions (Didier Noltinx, Robert De Lille).
10. Prise en connaissance de l'approbation du compte 2011 du CPAS par le Gouverneur : il en est pris connaissance.
11. Adaptation du règlement-taxe sur les documents administratifs – détermination des prix pour l'impression de plans : le bourgmestre commente ce point. Il est proposé séance tenante d'introduire un amendement : cette proposition est approuvée À L'UNANIMITÉ. L'amendement, à savoir « 5 € pour l'envoi numérique de plans et 10 €/mètre pour l'impression de plans » est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention (Wies Herpol). Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Détermination des tarifs pour les vacances scolaires et les jours où il n'y a pas cours : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Situation du BBC (cycle de politique et de gestion) : le bourgmestre commente ce point : il en est pris connaissance.
14. Adaptation du règlement établissant les différents montants pour les repas scolaires, les contributions pour les garderies avant et après l'école et le transport scolaire : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Règlement-rétribution pour les cours d'initiation de musique ou de danse, pour les frais administratifs d'inscription et la location d'instruments de musique : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
16. Achat d'autobus : approbation du cahier spécial des charges, estimation et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
17. Rénovation des installations sanitaires de l'école primaire néerlandophone. Approbation du décompte final : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
18. Extension d'attribution – Antegrupp – thématique du patrimoine de valeur – « augmentation sélective du nombre d'étages » pour le RUP (Plan régional de structure) : le bourgmestre commente ce point. L'échevin Andries quitte la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
19. Composition du Conseil consultatif de l'économie locale : l'échevine Van der Straeten commente ce point.
En séance publique et par vote secret, les candidats suivants sont élus pour l'organe « marchands forains » :
Membres effectifs :
- Kris Vereertbrugghen par 18 voix pour, 1 contre et 1 abstention
- Marie-Paule Nolmans par 19 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Suppléants :

- Wim Pieters par 17 voix pour, 1 contre et 1 abstention
- Manuel De Koster par 18 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Pour les organes suivants, le nombre de candidats est suffisant pour le nombre de mandats à pourvoir et il n'est pas procédé au vote :

- autres indépendants/classes moyennes : Dirk Van Ransbeeck
Isabelle De Jonge

- PME : Michel Maeterlinck-Mossel

- utilisateurs : Marc Vervloet

Christophe Landuyt

- professions libérales : Annie Vanderhaegen

- groupements d'intérêts : Unizo, ayant pour représentant Kris Van den Broeck et pour suppléant Filip Van den Driessche

Aucun candidat ne s'est présenté pour l'organe « horeca ».

20. Composition de la Commission communale pour l'aménagement du territoire (Gecoro) : le bourgmestre commente ce point : étant donné qu'il n'y a pas suffisamment de candidats pour tous les organes et que la proportion requise hommes/femmes n'a pas pu être obtenue, il est proposé d'organiser un deuxième appel à candidatures. Cette proposition est approuvée À L'UNANIMITÉ.

21. Composition du Conseil consultatif de l'environnement : le bourgmestre commente ce point. Un amendement est introduit séance tenante, à savoir : placer Yves Van Parys en tant que représentant pour l'organe « groupements et organisations professionnels » : cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.

En séance publique et par vote secret, les candidats suivants sont élus pour l'organe « associations environnementales et écologiques » :

- Liliane Reynaerts par 19 voix pour
- Jeanine Binst par 19 voix pour
- Hendrik Devriese par 19 voix pour
- Piet Deschuytter obtient 1 voix pour et n'est pas élu

Deux bulletins de vote non valables sont recensés.

En séance publique et par vote secret, les candidats suivants sont élus pour l'organe « habitants intéressés disposant d'une certaine expertise » :

- Ben De Ridder par 13 voix pour
- Marc Vervloet par 12 voix pour
- Katleen Moortgat par 13 voix pour
- Bert Leemans par 12 voix pour

Les candidats suivants ne sont pas élus :

- Jeanine Binst qui obtient 1 voix pour
- Piet Deschuytter qui obtient 1 voix pour
- Georges Dumont qui obtient 3 voix pour
- Hendrik Devriese qui obtient 2 voix pour
- Erik Goolaerts qui obtient 0 voix pour
- Stefaan Jaspers qui obtient 3 voix pour
- Yves Van Parys qui obtient 5 voix pour
- Thomas Cougnon qui obtient 5 voix pour

Un bulletin de vote non valable est recensé.

Pour les organes suivants, le nombre de candidats est suffisant pour le nombre de mandats à pourvoir et il n'est pas procédé au vote :

- organisations socioculturelles : Stefaan Jaspers et Thomas Cougnon
- groupements et organisations professionnels : Yves Van Parys et Roger Van der Straeten

Aucun candidat ne s'est présenté pour les organes suivants :

- unités agréées de gestion de la population de gibier
- organismes d'enseignement

22. Composition de l'organe local pour l'accueil des enfants : l'échevine Van der Straeten commente ce point.

En séance publique et par vote secret, les candidats suivants sont élus pour l'organe « utilisateurs » :

- Rita Dewulf par 19 voix pour
- Stefaan Jaspers par 18 voix pour et 1 contre
- Glen Fack par 20 voix pour
- Jean-Marc Van Droogenbroeck par 17 voix pour
- Alain Seck obtient 6 voix pour et 1 contre et n'est pas élu.

Pour les organes suivants, le nombre de candidats est suffisant pour le nombre de mandats à pourvoir et il n'est pas procédé au vote :

- services et organisations de loisirs : Nele Verhasselt (plaine de jeux 3sje ASBL) et Sara Vos (plaine de jeux 3sje ASBL)

- pouvoirs organisateurs d'infrastructures d'accueil des enfants :

- Vanessa Wellens (CKO 't Breugelkind)
- Geerlinde Wouters (crèche communale)
- Machteld De Vocht (crèche communale)

- écoles maternelles et primaires :

- Patrick Mertens (école communale néerlandophone)
- Valérie De Winne (école communale francophone)
- Karien Roels (Sint-Jozef)
- Ingrid De Backer (Mater Dei)

Aucun candidat ne s'est présenté pour l'organe « autre organisation d'accueil des enfants ».

23. Composition du Conseil du Sport : l'échevin Van Langenhove commente ce point.

En séance publique et par vote secret, les candidats suivants sont élus pour l'organe « experts en matière de sport » :

- Jos Mertens par 18 voix pour
- Corinna Theseus par 17 voix pour
- Joke Beyl par 16 voix pour

Les candidats suivants ne sont pas élus :

- Miloud Bouazza qui obtient 0 voix pour
- Kinik Mecit qui obtient 3 voix pour
- Patricia Scholteden qui obtient 1 voix pour
- Chafik Nour-Eddine qui obtient 2 voix pour
- Pascale Dineur qui obtient 5 voix pour

Pour les organes suivants, le nombre de candidats est suffisant pour le nombre de mandats à pourvoir et il n'est pas procédé au vote :

- associations de pratique compétitive :
 - Luk Balcaen (KVK-Wemmel)
 - Bernard De Smedt (club cycliste 't Kappelleke)
 - Michèle Messiaen (Hurricane TTW)
- associations de pratique récréative :
 - Maxime Tuerlinckx (Run4Fun)
 - Odette Vermeir (SCVVLV)
- organisations sportives, organismes et écoles :
 - Alain Leroy (Blesda ASBL)

24. NGBS – Conseils pour les études, accompagnement pour les devoirs de classe et les activités sportives (SVS) par les enseignants : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
25. Accord de principe : nomination d'un consultant en sécurité via VERA : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
26. Haviland : ratification de la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins : le président commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Conseiller Noltinx

- concernant la situation de circulation de la Rassel

Le bourgmestre répond que des dispositifs de test ont dans le passé déjà été installés pour ralentir le trafic, mais qu'ils ont été retirés à la demande de certains riverains. Il admet qu'il y a bel et bien un problème et que le trafic est dense à cet endroit.

Le réaménagement est prévu dans le cadre du BBC (cycle de politique et de gestion). Le Conseil communal devra encore se prononcer sur ce point étant donné que d'autres rues doivent également encore être réaménagées et que des priorités doivent être établies.

L'échevin Carpriau ajoute qu'un réaménagement approfondi de la Rassel prendra beaucoup de temps et qu'il est impossible de réaliser un tel projet à court terme comme le souhaitent les riverains. À court terme, seules des mesures de police sont envisageables.

- concernant la piscine

Le bourgmestre répond qu'il a eu, en compagnie de l'échevine Van der Straeten, un entretien avec la direction de l'école et des partenaires privés qui seraient éventuellement disposés à investir dans l'installation existante.

Il aura d'ici peu aussi un entretien avec les bourgmestres des communes de Meise et Merchtem et contactera également la commune de Ganshoren.

Conseiller Weemaes

Au début de l'Avenue Neerhof, lorsque l'on vient du rond-point de la Rue Fr. Robberechts, il y a beaucoup de voitures en stationnement du côté droit, rendant la rue trop étroite pour permettre aux voitures de se croiser. Il demande comment ce problème pourrait être résolu.

L'échevin Carpriau répond qu'il fera examiner ce point par le Service Technique.

SÉANCE À HUIS CLOS

La secrétaire communale, Katrien De Taeye, quitte la séance. An Buggenhout, collaboratrice administrative, intègre la séance en tant que secrétaire faisant fonction.

27. Détermination du salaire individuel annuel selon l'échelle barémique niveau 3 au 1^{er} janvier 2012 : l'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
La secrétaire communale, Katrien De Taeye, réintègre la séance.

28. Détermination du salaire individuel annuel selon l'échelle barémique niveau 3 au 1^{er} janvier 2012 : l'échevine Lemmens commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 25 octobre 2013.

Wemmel, le 17 septembre 2013

Par ordonnance :
La Secrétaire
(s) K. DE TAEYE

Le Président
(s) R. DE VISSCHER